La Révolution à Thoiry

Principale Source : Registre des délibérations (1788-1795) :

"Registre des délibérations de la Municipalité de la Paroisse de Thoiry et servant à enregistrer tout ce qui concerne la dite municipalité au désir des arrêtés et autres ordres adressés par Messieurs du B^{au} intermédiaire du Département de Dreux et de l'Assemblée Nationale".

Thoiry compte, au début de la Révolution, 78 feux (90 - Villarceaux inclus) soit une population d'environ 350 à 400 habitants selon les limites envisagées ; 13 femmes chefs de familles ; 6 fermiers sur les 8 du bourg, très aisés et imposés en conséquence et qui prendront une place prépondérante dans la vie communale (deux d'entre eux seront tôt élus comme représentants dans les premières assemblées locales) ainsi que quelques artisans et manouvriers. On trouve aussi 6 vignerons, des ouvriers agricoles, un notaire, un chirurgien, un maître d'école et nombre de commerçants parmi lesquels boulanger, aubergiste, boucher, épicier et aussi tailleur d'habits, couturière, cordonnier, tisserand, maçon, menuisiers, charpentiers, charrons, maréchaux, serrurier, etc.

Le Rôle de la taille pour 1789 dénombre 78 habitants et 73 horsins, 995,81 arpents de terres labourables, 2,50 arpents de bois, 10,63 arpents de jardins et 23,85 arpents de pâtures.

Celui dressé en 1790 recense 68 privilégiés, 80 habitants et 77 horsins, 1033,86 arpents de terres labourables, 101,3 de bois, 62 de vignes et arbres, 17 de jardins et 23,85 de pâtures.

1788

Le premier registre municipal mentionne, à partir du 22 septembre, diverses nominations à l'Assemblée Communale.

Le 28 septembre : Jean-Baptiste Guichard, journalier, Charles Simon, laboureur et Nicolas Mardelet, maréchal sont nommés collecteurs pour l'année 1789.

1789 (mars)

Cahier de demandes et doléances des habitants et Tiers Etat de la paroisse de Thoiry.

Les doléances de la paroisse de Thoiry, très modérées et en définitive plutôt sensées, sont très semblables à celles des autres bourgs voisins (un modèle circulait pour en aider la rédaction) et n'appuie que sur certains points particuliers comme le droit d'abattage d'arbres ou encore la nécessité d'une route vers Neauphle.

"Les habitants qui regardent comme un bonheur l'Assemblée générale de la Nation et qui espèrent voir enfin la réforme de tous les abus qui affligent l'Etat depuis longtemps représentent aux Etats Généraux :

- 1°) Que les impôts exorbitants dont ils sont surchargés ne leur laisseront bientôt aucun moyen de subsister. Ces impôts sont la taille et ses accessoires portés au double, la capitation, la corvée, le haut prix du sel et tant d'autres charges qui pèsent sur eux sans égalité dans la répartition. Ils observent qu'il seroit bien juste que tous les sujets du Roy, sans exception, vinssent à leur secours et contribuassent en raison de leurs facultés aux charges de l'Etat.
- 2°) Ils demandent qu'à l'avenir il ne puisse être établi aucun impôt ny fait aucun emprunt sans le consentement de la Nation assemblée, et que tout impôt tant ancien que nouveau soit commun à toutes les classes de citoyens, sans privilège en faveur de qui que ce soit.

- 3°) Ils demandent que le nombre des bêtes fauves soit considérablement diminué attendu qu'elles ravagent toutes les terres qui avoisinent les forêts et les bois particuliers et principalement le lapin qui ravage les récoltes et se répandant même ainsi que les autres bêtes fauves dans les jardins dont elles réduisent à rien les légumes et toutes les productions.
- 4°) Qu'il n'y ait que les premiers seigneurs de paroisse qui aillent le droit d'avoir un colombier qui ne pourra être garni d'une trop grande quantité de pigeons.
- 5°) Qu'il soit avisé par l'Assemblée des trois Ordres aux Etats Généraux au moyen de détruire les corbeaux et corneilles qui font le plus grand ravage aux terres ensemencées lors de leur levée.
- 6°) Que la milice, ce fléau qui comble la misère des campagnes soit entièrement supprimée, cette franchise est bien due à l'utilité de l'agriculture et des autres travaux qui procurent seuls l'existence à tous les citoyens grands et petits.
- 7°) Que les chemins qui abordent le village de Thoiry soient réparés et que celui qui part de Thoiry pour aller à Neauphle-Le-Vieil commencé depuis cinq ans par ordre du gouvernement soit parachevé attendu que c'est le seul qui conduit de Thoiry à la grande route de Paris en Bretagne et qui pourra servir à différentes autres paroisses au moyen de faibles embranchements.
- 8°) Qu'il soit pourvu dans le moment présent et par la suite à ce que le blé soit moins cher et réduit à un prix auquel tous les journaliers puissent atteindre, la mendicité alors seroit bien moins fréquente et bien moins dangereuse, on pourroit encore la diminuer beaucoup par des ateliers de charité qui présentent le double avantage de l'entretien des chemins et du soulagement des malheureux.
- 9°) Qu'il soit permis aux particuliers de faire abattre les chesnes, ormes et autres étant au long et servant de clôture à leurs héritages, de les faire abattre quand bon leur semblera sans être tenus d'obtenir aucune permission préalable.
- 10°) Qu'il n'existe plus à l'avenir aucunes barrières servant d'obstacles aux chemins qui conduisent d'un lieu à un autre.
- 11°) Ils demandent enfin que Sa Majesté et les Etats Généraux daignent jeter un regard de commisération sur cette partie de sujets qui peuplent les campagnes et les fertilise ; ils osent assurer que l'abondance et le bonheur général ne reparaîtront qu'au moment où l'on cessera de les accabler d'impôts et de tolérer une multitude énorme d'abus dont la malheureuse influence est senty bien plus vivement qu'elle ne peut être exprimée.

Et après que la lecture de tous les articles au nombre de onze, contenus au présent cahier, a été faite à haute et intelligible voix en présence des dits habitants et tiers-état de la paroisse de Thoiry, il a été dit et déclaré qu'il n'y avoit à retrancher ny ajouter, qu'en conséquence ils approuvoient unaniment les dits articles et donnoient leur consentement à ce que le dit cahier fut remis à l'Assemblée Générale du bailliage de Montfort par les sieurs Béguin et Gilbert (1), qui seront à l'instant élus pour les représenter à la dite Assemblée (2) et y nommer les députés du dit bailliage pour les Etats Généraux.

Clos et arrêté en l'auditoire de Thoiry, le huit mars mil sept cent quatre-vingt neuf.

Ont signé M.M.

Larcher

F. Thomas Jean Le Cocq S. Gilbert Béguin Hauducoeur Gilbert J. B. Guichard Rabussier Bardé **Pigeon**

Lallemant P. Gilbert Ch. Simon **Baguelin** M.A. Féret **Aubert** L. Vatin L. F. Rousseau Louis Couturier L.F. Aubert Le Cocq **Thomas** L. Gautier Le Beau M. Godfroy M. F. Trenet

Choisnet, secrétaire."

(1) Jacques-Louis Béguin et Pierre-Toussaint Gilbert furent nommés députés du Tiers par l'Assemblée de tous les habitants de la paroisse d'au moins 21 ans et compris dans le rôle des impositions, réunie le dimanche 8 mars 1789 par Pierre LeBeau, *bailly* du bailliage de Thoiry.

(2) L'Assemblée se réunit le *lundy* 16 mars 1789, sous la présidence du Lieutenant-Général du bailliage royal de Montfort, en présence des députés de Thoiry, à savoir :

- les sieurs Béguin et Gilbert représentant du Tiers-Etat,
- Angélique de Marescot, veuve de Jean-Baptiste Louis Chevalier, comte de Vastan, députée de la Noblesse, représentée par le comte d'Arnouville (déjà très âgée, elle décèdera en 1791).
- et par le curé Lefresne, député du Clergé.

Le registre des délibérations du Conseil Général de la Commune reste très laconique sur le cours des graves évènements qui se déroulent non loin de là, dans la capitale... Rien sur les *Etats Généraux*, sur les débuts de *l'Assemblée Nationale*, sur le *Serment du Jeu de Paume*, la prise de la Bastille, l'abolition des privilèges et droits féodaux du 4 août, pas même mention de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*.

1790

En janvier puis en février, l'Assemblée Nationale prend plusieurs décrets qui fondent le nouveau découpage administratif du pays en 89 départements, subdivisés en districts. Le département de Seine-et-Oise comprend 9 districts et 59 cantons dont celui de Garancières auquel Thoiry est rattaché.

Est mentionnée, au registre, une modification du tracé du chemin entre Thoiry et Blayer.

Le 11 avril : Jacques-Louis Béguin est maire jusqu'au 13 novembre 1791. Sébastien Désiré est procureur de la Commune.

Le 14 juillet : Serment à la Fédération.

Le 14 novembre : renouvellement du Corps de la Commune.

Le 28 novembre : le citoyen Michel Choisnet prête serment comme juge de paix.

Les deux premières assemblées communales de janvier et novembre 1790 sont composées essentiellement de fermiers mais en novembre 1791, apparaît au premier plan le citoyen Louis Vatin, soisson (co-propriétaire d'un cheval de labour) qui était le petit-fils d'un garde-chasse du château.

1791

Cette année voit les premières contraintes exercées sur le Clergé local :

Le dimanche 30 janvier : le curé Lefresne et le vicaire Dobineau prêtent le serment constitutionnel à la Nation, devant l'Assemblée réunie à l'église, sans bien en saisir le sens car le décret relatif au serment ne sera publié qu'en février.

Le jeudi 24 mars : le vicaire Edmé Louis Bruno Dobineau revenant sur son serment, refuse de jurer la Constitution du Clergé "telle qu'elle lui apparaît pour lors".

Le 30 mars : le curé imite son vicaire.

Le 29 avril : les deux se rétractent.

Le 21 juin, c'est l'épisode fameux de la fuite de la famille royale à Varennes...

Le 26 juin : "le lendemain même de l'arrestation du Roi dans sa fuite de Varennes, les gardes nationaux de Maule et des communes voisines se rendaient en armes avec les administrateurs du Département, au château de Thoiry et à celui d'Hargeville où 548 canons de fusils (*), clandestinement préparés, furent découverts, saisis, et sous l'escorte de cinquante gardes nationaux, envoyés immédiatement à Versailles dans les chariots même du Roi qui avaient été requis à cet effet et se trouvaient conduits par des cochers du monarque". (extrait du registre de la Municipalité de Maule cité par Emile Réaux dans son ouvrage "Les barons de Maule").

(*) ces canons de fusils, hors d'usage étaient, semble-t-il, destinés à faire des barreaux.

Le 3 juillet 1791 : les scellés sont apposés au château de Thoiry

Juillet : on manque d'armes pour le service de la Garde Nationale de Thoiry, commandée par le citoyen Etienne François Bardé, fédéré et major de la dite Garde. La Commune décide l'achat de 12 fusils à Paris, l'argent devant être fourni par Jean LeCocq, marguillier de la fabrique.

Le 25 novembre : Louis Vatin est nommé maire dans le registre. Le citoyen Lucas est secrétaire-greffier.

1792

Le 20 mai 1792 : début de la vente des biens nationaux, ceux des Oratoriens.

Le 15 juillet : délibérations sur la nécessité de convertir le métal des cloches en espèces.

Le 14 octobre, An I de la République Française : Simon Baguelin est nommé maire dans le registre. Tous les fonctionnaires, prêtres compris, doivent prêter serment de fidélité à la Nation, jurer de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité et de mourir à leur poste au service de la République.

Le 17 novembre : un octroi de blé est décidé contre certificat.

Le 9 décembre : élections de la Commune : sur les 35 votants, 24 portent leur suffrage sur Louis Vatin, élu et qui prête serment comme maire. Jean-Baptiste Bardé père, 21 voix et Pierre Pigeon, 18 voix sont élus officiers municipaux. Nicolas Gohin, vigneron est nommé procureur de la Commune avec 29 voix. Louis Bouttevillain est élu président officier public.

Décembre : on décide que 11 fusils (calibre de guerre), possédés par la Commune, seront confiés à des citoyens pour leur conservation.

Le 27 décembre, un propriétaire d'Autouillet nommé Salaignac qui menait son blé à moudre se voit réquisitionner 8 setiers de grain par la municipalité de Marcq, ce dont il se plaint amèrement auprès des autorités du district de Montfort.

Le 30 décembre : à cet effet sont choisis les citoyens : Lucas, Langevin, Baglin, Meslier, Sébille, Simon, Larché, Levet, Gohin, Aubert et Choisnet.

1793

Le 14 février : un certificat de résidence est demandé et octroyé aux citoyens "Charles Henry Louis de Machault d'Arnouville et Angélique Elisabeth Jeanne de Baussant sa femme, Jean-Baptiste Machault, leur fils de sept ans, Geneviève Aglaé Machault, leur fille âgée de dix-sept ans et Angélique Madeleine Caroline Machault de quatorze ans".

Le 10 mars : en vue du recensement, on nomme deux commissaires : Louis Bouttevillain et Jean-Baptiste Bardé.

Le 13 mars : une levée de deux recrues pour le contingent est tirée au sort :

Jean-Louis Gohin, journalier de 24 ans, né à Thoiry, fils de Nicolas, vigneron et de Geneviève Boissard, "taille de 5 pieds 3 pouces, cheveux et sourcils châtains, yeux gris, nez ordinaire, bouche petite, menton carré, visage ovale, poireau sous le sourcil droit, front relevé".

Michel Barbier, domestique de 23 ans, né à Flexanville, fils de Louis-François Barbier, soisson à Flexanville et de Marie Geneviève P(...), "taille de 5 pieds 3 pouces, cheveux et sourcils châtains, nez long, bouche grande, yeux grands, menton rond, lèvre supérieure grosse, visage rond, une lentille au coin de l'oeil gauche, front haut".

Ces deux recrues sont déclarées "soldats républiquains".

Le 17 mars, an deuxième de la République Française : on plante, place des Perrons, "l'arbre de l'Egalité".

Le 1er avril : un arrêté déclare effectuer le retrait de toutes les armes possédées par des citoyens particuliers et particulièrement "les ci-devant nobles n'étant point dans aucune charge d'administration". On trouve chez les Machault : "2 fusils de chasse à un coup, une canne et une épée". Chez le citoyen Bruschka, maître de musique : "un fusil de chasse à deux coups, deux pistolets d'arçon, deux petits pistolets de poche, une canne fourrée". Enfin, chez le citoyen Lacroix : "un fusil de chasse à deux coups".

28 avril : un Comité de Surveillance est institué où sont élus douze membres,

dont:

Lallemant 15 voix Bellan 14 voix Désiré 12 voix Mardelet, maréchal, 11 voix Baguelin, charretier, 9 voix L. Saffray, serrurier, 9 voix Larcher, maître d'école. 8 voix Gilbert 8 voix

30 mai : Commission des Subsistances.

2 juin : délibération sur le Rôle foncier.

9 juin : nomination de commissaires en vue du recensement du grain et de la farine dans la Commune.

21 juillet : le conseil rejette la demande de réduction de sa cotisation au Rôle de la contribution foncière pour l'année 1791, présentée par le citoyen Charles-Henri Louis Machault.

le même jour, le conseil nomme quatre commissaires pour constater les dégâts causés aux cultures par les chutes de grêle du 17 juillet : Pigeon, Bardé, Boutevillain et Larché.

25 juillet : les commissaires estiment à 12.000 livres les dégâts de la grêle.

8 septembre : la lutte contre les accapareurs est à l'ordre du jour.

22 septembre : on décide de convoquer la population afin de décider de la destination des bancs et chaises de la ci-devant église. Le même jour, une réquisition de blé est effectuée pour le compte de deux commissaires mandatés par la commune de Saint-Germain-en-Laye : les blés doivent être déposés au moulin à papier de Montainville.

29 septembre : assemblée générale des habitants concernant les meubles de l'église ; on décide par la même occasion de l'abolition des quêtes.

5 octobre : Jean-Baptiste Lucas est commis par la Commune pour superviser la descente des cloches qui sera livrée à Montfort-Le-Brutus, pour la somme de 20 livres, ainsi qu'une croix d'argent de l'église pesant 3 livres 9 onces et 2 gros de métal précieux qui sera déposée au greffe du district de Montfort.

10 octobre : on délibère de s'emparer des Halles, de la débarrasser afin de l'affecter au marché de Thoiry.

Le 24 octobre 1793 est adopté le nouveau calendrier révolutionnaire, substituant à l'ère chrétienne l' "ère française" débutant officiellement au 22 septembre 1792, jour de la proclamation de la première république. Douze mois égaux (30 jours) aux noms poétiques, eux-mêmes subdivisés en 3 décades. Ce calendrier sera aboli le 1er janvier 1806.

7 brumaire (28 octobre) : Nicolas Gohin commis par le Conseil pour mener à bien la levée de chevaux requis par la Commune de Garancières.

16 brumaire (6 novembre) : on délibère sur la halle de Thoiry : sa destruction est décidée et la population est invitée à signer en masse l'acte du registre (45 citoyens signeront, 15 sont mentionnés ne sachant signer).

- 21 brumaire (11 novembre) : E. Dobineau, vicaire remet officiellement ses papiers de prêtrise.
- 2 frimaire (22 novembre) : N. Lefresne, curé, remet officiellement ses papiers de prêtrise.
- 3 frimaire (23 novembre) : le curé Lefresne, destitué, cesse ses fonctions en déclarant "qu'il ne pouvait satisfaire à la loi du mariage vu sa grande âge et son infirmité dont il offre de faire la preuve et nous a déclaré qu'il renonçait à toutes les erreurs fanatiques et religieuses pour vivre en républicain". (il reprendra ses fonctions sacerdotales en février 1800 (20 pluviôse an XII) et s'éteindra à Thoiry en 1805.

Le même jour, le vicaire Dobineau, est destitué, lui aussi, mais convolera en justes noces quelques jours plus tard...

6 frimaire (26 novembre) : Charles Simon et Jacques André sont délégués par la commune à la fête civique de Montfort en l'honneur des martyrs de la Liberté, en leur qualité de pères de jeunes gens en réquisition.

1794

23 nivôse (12 janvier) : la commune s'efforce de faire appliquer le nouveau calendrier républicain, avec quelque mal semble-t-il, devant menacer, en vertu des lois en vigueur, tous ceux qui ne respectent pas le repos du décadi en lieu et place du "ci-devant" dimanche.

24 nivôse (13 janvier) : la municipalité organise la vente de vieux débris provenant de l'église : bois, pierres, etc.

12 pluviôse (31 janvier) : le citoyen Machault remet aux membres du Conseil de la Commune tous ses titres et droits féodaux (suit l'énumération des dits titres, droits et possessions sur deux pages pleines).

ventôse (février) : un inventaire est dressé des biens de la *ci-devant église* en : argenterie, cuivre, plomb, fer et étain et aussi chapes, chasubles et linge divers.

27 ventôse an second de la république française, une et indivisible (16 mars) : on délibère que le citoyen Vatin, maire et administrateur des revenus de la fabrique fera *tout ce qui sera convenable* pour orner le temple de la Raison.

30 ventôse (19 mars) : un arrêté est pris sur la boulangerie. On délibère également sur la nécessité "d'accommoder" le temple de la Raison. Enfin est nommé un instituteur : Nicolas Larché, qui exerce déjà depuis neuf ans.

10 germinal (30 mars) : un citoyen est affecté à la recherche et emploi des "salpestres" : c'est Bernard Beaudoin qui reçoit consigne de se présenter au district de Montfort-le-Brutus afin de recevoir ses instructions.

25 germinal (14 avril) : Le conseil verbalise, confisque et vend pour un montant de 25 livres et 4 sous les marchandises du dénommé Denis Simon, cultivateur à Goupillières qui s'est rendu coupable de vendre au marché de Thoiry de l'avoine au dessus du prix légal : 9 livres le minot pesant depuis 35 livres jusqu'à 40 selon la mesure au mépris du tarif plafond de 14 livres au quintal : on ne badine pas avec le Maximum! (ce dernier sera aboli le 4 nivôse de l'an III (24/12/1794)).

15 floréal (4 mai) : le citoyen Foucault, envoyé extraordinaire de la commune de Versailles, arrive à Thoiry dans le cadre de sa mission : recenser grains et farines dans le district de Montfort.

30 floréal (19 mai) : le citoyen François Dieu du 9ème bataillon de Seine-et-Oise vient se présenter au conseil de la commune muni de ses papiers de congé absolu *comme* ayant été blessé au service de la République.

Prairial (mai-juin) : tous les membres de la famille de Machault, restés en France, sont arrêtés, près de Rouen.

Il s'agit de :

- Jean-Baptiste de Machault, ancien garde des Sceaux, mort à la prison des Madelonnettes.
- son épouse, née Rouillé du Coudray, morte à la maison Monprin.
- Armand-Hilaire de Machault, leur fils.
- Angélique-Jeanne-Marie, leur fille aînée, épouse de Louis-Jean-Baptiste de Machault (de la branche de La Forest, son cousin éloigné), pour lors à l'armée de Condé.
- Louis-Charles, comte d'Arnouville, leur fils.
- Elisabeth-Jeanne de Baussan, comtesse d'Arnouville, héritière de Thoiry.

Le 12 prairial (31 mai) : une lettre est expédiée par les autorités locales au Directoire de Versailles concernant ces derniers évènements :

"Comité Révolutionnaire de la Commune de Thoiry District de Montfort-le -Brutus Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort.

Le 12 prairial.

Citoyens,

nous avons reçu avec satisfaction votre lettre en date du huit prerial avec la copie du procès verbal de l'opération faite chez Machaut d'Arnouville et nous nous empressons à vous donner les renseignements que vous nous demandez après avoir pris tous les renseignements de nos concitoyens, nous vous envoyons les détailles suivants :

Le 14 juillet 1789 est arrivé à Thoiry le nommé Charle-Louis-Henry Machaut d'Arnouville et sa femme et ses enfants, accompagnée de la nommée femme Forbin qui a fait ses couches au dit Thoiry dans le lit d'une fille qui réside aujourd'huy et depuis au dit Thoiry.

Au mois d'août suivant, est arrivé le père du dit Machaut d'Arnouville venant de ... ; à la même époque, est arrivé la mère du dit Machaut, venant d'un couvent où son mari l'avait exilée ; est aussi arrivé à Thoiry, à la même époque ou environ, le ci-devant Machaut, frère du dit Machaut d'Arnouville ; aux mêmes époques ou environ, est arrivé le ci-devant évêque d'Amiens, le ci-devant vicomte de Machaut et sa femme, gendre du dit Machaut, et les ci-devant Forbin-Doppedes, au nombre de trois, frère de la mère de la femme Machau, et le nommé De Goullay et sa femme et deux enfants et une fille, et le ci-devant curé de Bonval et le nommé Dedouville, un garçon ci-devant noble et labé Rabard : celle qui accompagne le ci-devant évêque d'Amiens est la nommée Machaut, chanoinesse, soeur du ci-devant vicomte de Machaut, toutes les y-ci-dessus nommées ont résidé à Thoiry depuis l'année 1789 jusqu'à l'année 1792, en s'absentant de fois à d'autres.

Visite faite chez le dit sieur de Machaut d'Arnouville durant le dit temps par les ci-après nommés le cy-devant comte de Tours (Antoine-Claude, comte des Tours, brigadier des armées du Roi, seigneur d'Hargeville) et sa femme, ci-devant seigneur d'Hargeville, et Deviaud des Francs, de Montfort-le-Brutus, et Choueseüil, ci-devant seigneur d'Ourgerus, et le ci-devant duc de Penthièvre, et le ci-devant vicomte de Boise de Maule, et Ferrand, ci-devant seigneur de Goussonville, et les Tourteau (Jean-Louis Tourteau : cette famille acquit Septeuil en 1779), ci-devant seigneurs de Septeuil et d'Orvilliers, et le ci-devant Pivant, curé de Goupillières, tous les ci-dessus nommés venaient de fois à d'autre chez Machaut, de 1789 à 1792.

Conduite du dit Machaut :

Il s'est toujours conformé aux lois, excepté qu'il n'a pas été dans une assemblée de commune ou assemblée primaire.

Marche qu'a tenu le dit Machaut avec les citoyens de la commune :

En 1792, il avait promis à la municipalité de s'arranger avec la communauté pour au sujet des halles et carrefour qui sont situés sur la place publique et dont il se croit propriétaire, et même pour faire revivre le marché

qui a été établi en 1569 et qui a eu lieu un nombre considérable d'années ; c'est paroles, réitérées plusieurs fois par Machaut à la municipalité, il les a retirées en disant que les paroles étaient des femelles et les écrits des mâles ; quant à la place publique, il a fait abattre les arbres qui étaient dessus sans prévenir la communauté par avance, aux termes des lois, et a vendu les halles et une partie de la place à un nommé Aubert, qui est membre du conseil général de la commune, qui n'a pas rougi d'en frustrer ses concitoyens ; au sujet du dit Machault, il a remis ses titres de féodalité à la municipalité en leur disant qu'un jour à venir on le remettra dans ses droits et a pris un relevé du dit titre de féodalité déposé à la municipalité.

Pour au sujet des visites faites par les citoyens administrateurs de Versailles chez Machaut, ils n'ont trouvé que des vieux canons de fusils, ils ont trouvé quelques fusils de chasse qu'ils lui ont laissé et que la municipalité du lieu a pris lors du désarmement de cy-devans nobles ; pour au sujet de l'émigration du dit Machaut, nous n'avons aucune connaissance, sinon qu'il a été absent pendant trois jours avec son gendre vicomte, dans le courant de 1792, sinon il a toujours résidé à Thoiry avec sa famille jusqu'au jour de leur détention, depuis 1789 ; quant aux fossés qu'il a fait faire pour entourer son château, nous n'avons aucune connaissance des faits pour quoi il les a fait faire ; à l'époque où ils sont arrivés à Thoiry, ils ont établi une poste de Thoiry à Montfort pour tous les jours et nous n'avons pas connaissance des dépêches qui pouvaient lui parvenir.

Salut et fraternité.

Les membres composant le Comité de surveillance et révolutionnaire de la dite commune de Thoiry (*) (signatures)

Citoyens, nous vous félicitons de vos attentions relativement à notre marché, mais d'autres inconvénients nous sont soumis de la part de notre district ; nous sommes en attendant leurs défenses et sitôt que la défense nous sera faite nous ferons une pétition et irons à la Convention nationale pour qu'elle nous fasse droits ; nous espérons que vous voudrez bien nous procurer des aisances pour cela.

(*) Dans l'inventaire du château de Thoiry (Archives Nationales), il est décrit "un étendart d'un cydevant régiment de dragons ainsi qu'un portefeuille de maroquin rouge à serrure d'argent doré qui se trouve à Thoiry."

13 prairial (1er juin) : le citoyen Nicolas Gohin est nommé afin de porter au district de Montfort-le-Brutus une *croix de ci-devant Saint-Louis déposée par Machault d'Arnouville, ci-devant seigneur de notre commune.*

23 prairial (11 juin) : plusieurs livres de messe et missels, trouvés dans l'église sont de même portés au district de Montfort par le citoyen Vatin. On décide la fermeture du marché de Thoiry en vertu de la loi du 18 brumaire confirmée par un arrêté du district de Montfort qui stipule que seront fermés tous les marchés établis depuis 1789.

prairial (juin) : la vie est difficile : la commune en vient à réglementer la vente de fruits et d'herbes provenant du cimetière. Une carte de pain est instituée pour les clients habituels des boulangeries. Bientôt on rationnera le pain à une livre par jour et par personne (c'est fort peu à cette époque).

AN III

23 vendémiaire (14 octobre 1794) : on rend un sabre au citoyen Marchand qui lui avait été confisqué du temps qu'il résidait chez le sieur Machault, du fait qu'il n'y loge plus.

9 brumaire - 6 heures du soir (30 octobre) : conformément à un extrait de l'arrêté du Comité de Sûreté Générale du 4 brumaire (25 octobre), sur le rapport des Représentants du Peuple Bourdon de l'Oise et Legendre et après interrogation des détenus en la maison de santé de la rue Notre-Dame-des-champs, a lieu la remise en liberté immédiate des dits détenus ainsi que la levée des scellés apposés en leur demeure : il s'agit du citoyen Charles-Henri Louis Machault d'Arnouville et de la citoyenne Baussan, son épouse, tous deux de la section de l'Homme armé. En vertu de quoi et d'après procuration du citoyen Machault passée le 6 brumaire devant notaire à Paris, les scellés ont été immédiatrement levés.

5 frimaire (25 novembre) : Courtoit, commissaire représentant nommé par le District de Montfort-le-Brutus, suivant un arrêté du Comité de Salut Public en date du 29 brumaire, opère le recensement des grains considérés comme un reliquat sur les réquisitions légales décadaires : 99 quintaux et 29 livres de grains sont à verser au grenier d'abondance du District.

4 nivôse (24 décembre) : les lois dites du « maximum », restées très impopulaires, sont définitivement abolies.

10 pluviôse (29 janvier 1795) : Bernard Beaudoin demande à la municipalité un certificat de résidence, suite à sa blessure reçue en Vendée le 15 septembre 1793 - "vieux stille".

9 ventôse (27 février) : un certificat est dressé pour confirmer l'arrivée dans la commune du citoyen Philippe Pérod, chasseur à cheval au XV° régiment, convalescent suite à blessures et muni d'un billet de route lui autorisant un congé de 8 décades.

16 ventôse (5 mars) : toutes les armes confisquées aux particuliers et surtout aux cidevant nobles sont restituées à leurs propriétaires : Antoine Thadée Brusebka, muni d'une procuration en bonne et due forme, récupère celles du citoyen Charles Henry Louis Machault.

- 4 germinal (24 mars) : le gouvernement décrète la réquisition générale de tous les grains et farines dans un rayon de 20 lieues autour de la capitale.
- 5 floréal (24 avril) : le citoyen Gastellain, commissaire mandé par Versailles vient opérer les réquisitions légales : 298 quintaux et 46 livres viennent compléter le montant global de 497 quintaux versés à la charge des citoyens requis à la date du 10 floréal. (suit la répartition par citoyen).
- 10 floréal (29 avril) : Marc-Antoine Féret, journalier, est nommé garde-grain au grenier communal, au salaire de 10 sous par arpent de grain récolté, à la charge des cultivateurs récoltants.
- 12 prairial (31 mai) : le Représentant du Peuple en mission pour le Département de Seine-et-Oise, Charles Delacroix (*) , procède au renouvellement des élus de la Municipalité de Thoiry ainsi qu'à la prestation des serments ; ceci en vertu de l'arrêté du 18 ventôse de l'an III, des délibérations du 14 germinal (3 avril) à Montfort et après convocation de l'assemblée locale au temple (ex-église) par le citoyen Chiquet, administrateur à Garancières.
- (*) **Charles Delacroix** (né à Givry-en-Argonne, Marne, le 15 avril 1741, mort à Bordeaux le 26 octobre 1805), fils du régisseur du comte de Belval (Argonne), avocat, premier commis du Contrôle Général des Finances, devient administrateur de la Marne en 1790, puis siège à ce titre à la Convention où il vote la mort du Roi. Il devient ensuite représentant en mission dans le département de Seine-et-Oise. A ce titre, accompagné du représentant Musset, il est chargé, par un arrêté du 13 janvier 1794, de faire appliquer un décret de la Convention du 16 novembre 1793 dans la prison des Récollets de Versailles, ordonnant d'établir un système

égalitaire entre les détenus. D'abord d'une grande neutralité, il se révèle, dès la chute de Robespierre, un thermidorien actif, épurant les administrations des Ardennes et de la Meuse où il sévit contre les jacobins et faisant fermer les sociétés populaires de Seine-et-Oise. Membre du Conseil des Anciens, il est ministre des Relations extérieures du Directoire jusqu'au 18 juillet 1797 (il y est remplacé par Talleyrand), puis ministre de France près la République Batave à la Haye (ambassadeur en Hollande) jusqu' en 1798 ; mais sa lourdeur et son entêtement nuisent à sa carrière diplomatique. Rappelé, il achèvera sa vie publique comme préfet des Bouches-du-Rhône puis de la Gironde sous le Consulat. Il avait épousé Victoire, la fille du célèbre ébéniste Oeben qui lui donna plusieurs enfants dont le 26 avril 1798 un certain Eugène qui sera le célèbre peintre du "Massacre de Scio".

Sources:

- Archives de la commune de Thoiry.
- « Le château de Thoiry » plaquette éditée par Mr de la Panouse.
- « Monographie de Thoiry » Louis-Philippe-Albert Dauvel (instituteur à Thoiry du 2 avril 1883 à octobre 1905), rédigée en vue de l'Exposition Universelle de 1900.
- Articles, rubriques du bulletin municipal de Thoiry, recherches et notes diverses de Mme C. Goddet.
- « Les barons de Maule » Emile Réaux 1866.